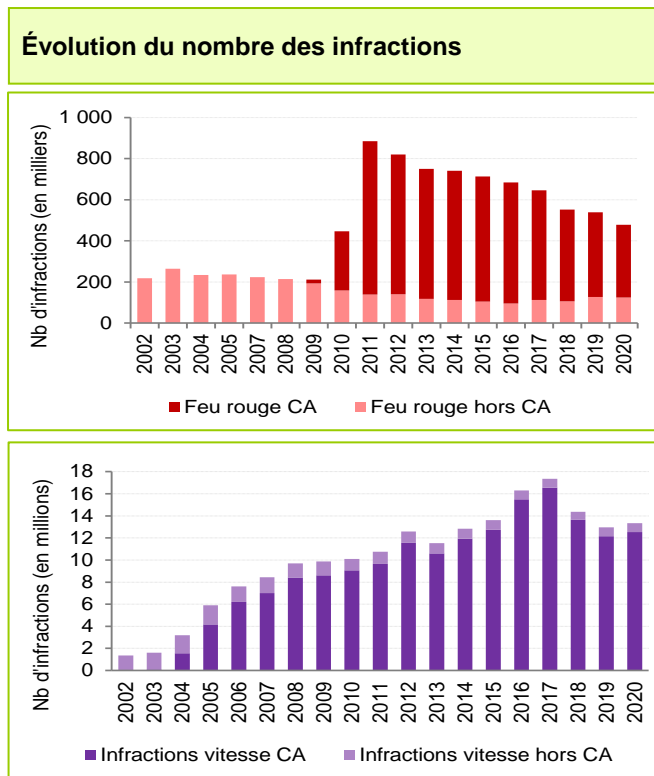


Les infractions¹

Près de 24 millions d'infractions au code de la route ont été relevées en 2020.

Depuis 2018, plusieurs millions d'infractions au stationnement (celles concernant le non-paiement) sont devenues des « forfaits post-stationnement » et ne sont plus comptabilisées comme des infractions.



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2020, ONISR, 2021.

Dispositif du contrôle automatisé

Radars	CA vitesse fixe (y compris tourelle)	CA vitesse mobile	CA vitesse radar autonome	CA feux rouges
2003	48			
2004	228	165		
2005	689	313		
2006	822	457		
2007	1 137	721		
2008	1 473	827		
2009	1 661	932		118
2010	1 823	933		435
2011	2 100	933		638
2012	2 345	929		713
2013	2 473	867		712
2014	2 511	841		770
2015	2 541	787	22	788
2016	2 525	884	202	786
2017	2 509	884	275	778
2018	2 499	904	262	763
2019	2 137	950	249	758
2020	2 326	905	249	744

22 % des radars automatiques **fixes de vitesse** sont sur autoroute, 70 % sur routes nationales ou départementales, 7 % sur voies communales.

4 % des radars **feux rouges** sont dans des agglomérations de 500 000 habitants et plus, 27 % entre 100 000 et 500 000 habitants et 51 % entre 10 000 et 100 000 habitants et 18 % dans des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

Source : DSR-DCA

Les polices municipales ont relevé 5,9 millions d'infractions en Procès-Verbal électronique (PVe), dont 4,8 millions concernent du stationnement dangereux.

Contraventions (hors polices municipales)

17,6 millions de contraventions ont été relevées en 2020. Elles représentent 97 % des infractions établies en 2020 (3 % pour les délits).

76 % sont des contraventions à la **vitesse** : 13,3 millions d'infractions ont été relevées par les contrôles traditionnels et par le dispositif du contrôle automatisé (CA).

- 12,5 millions d'infractions sont relevées par les radars du CA vitesse (mobiles et fixes), 94 % des infractions à la vitesse. Les excès de vitesse relevés sont à 94,7 % des excès de moins de 20 km/h.
- 803 504 infractions sont relevées hors CA. Les excès de moins de 20 km/h ne représentent que 12 %, alors que 41 % des excès sont entre 20 et 30 km/h, 19 % entre 30 et 40 km/h et 7 % au-delà de 40 km/h.

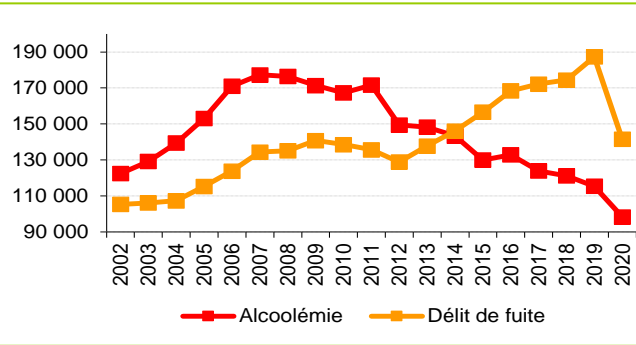
Les autres contraventions sont réparties ainsi :

- 1,07 million d'infractions pour **stationnement dangereux**, 6 % des contraventions.
- 1,04 million d'infractions aux **règles administratives**, soit 6 % des contraventions, composées : des infractions non délictueuses à l'assurance, des infractions de défauts de présentation de documents afférents au véhicule, des infractions de circulation de véhicule sans visite technique périodique, des infractions aux plaques et certificats d'immatriculation non conformes.
- 926 188 d'infractions aux **règles de conduite** (dont 358 815 usage du **téléphone** portable, 36 308 port d'oreillettes).
- 650 595 infractions aux **règles de priorité** : dont 353 716 « feu rouge » relevées par le CA – chiffre comprenant le franchissement de feux tricolores et aux passages à niveau, 123 938 infractions franchissements de feux rouges hors CA et 117 249 infractions de non-respect du panneau « stop ».
- 42 027 infractions **alcoolémies contraventionnelles** (taux inférieur à 0,8 g/l de sang).
- 260 478 infractions pour défaut dans les équipements des utilisateurs, dont 129 683 pour **défaut de port de la ceinture** de sécurité, 36 703 pour **défaut de port de gants en deux-roues motorisés**.
- 158 670 infractions **état des véhicules**.

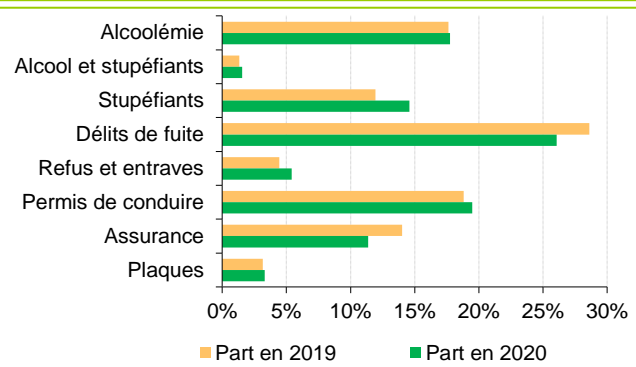
Avec 12,5 millions de contraventions enregistrées, les radars du CA vitesse constatent 71 % de l'ensemble des contraventions. 1,7 millions des contraventions du CA ont été envoyées à l'étranger (- 24 %) dans les 20 pays partenaires.

N.B. : En 2020, les familles de contraventions (hors vitesse et feu rouge), contenant plus de catégories d'infractions, ne sont pas comparables à celles du bilan 2019.

Évolution des délits liés à l'alcoolémie et des délits de fuite

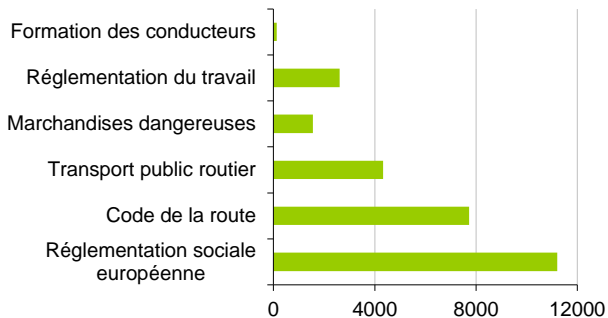


Répartition des familles de délits 2019-2020

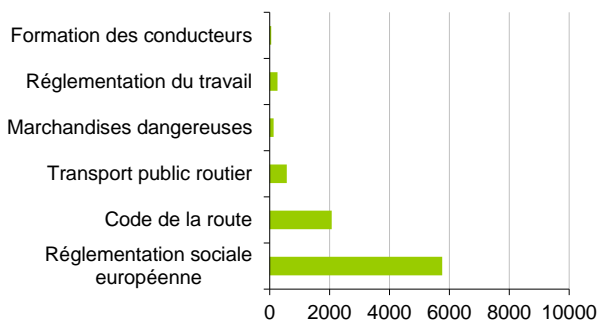


Le contrôle des transports terrestres en 2020

Le contrôle **sur route** vise tous les types de transport routier (marchandises ou transport collectif de personnes). 27 616 infractions relevées :



Le contrôle en **entreprise** vise les transporteurs routiers, les commissionnaires de transport, les entreprises de transport routier pour compte propre et les donneurs d'ordre (industriels, chargeurs). 8 861 infractions relevées :



Source : La politique de contrôle des transports routiers, Rapport d'activité 2020, DGITM/DST, 2021.

Délits routiers

584 714 délits ont été relevés en 2020, soit - 11 % par rapport à 2019. Ils représentent 3 % de l'ensemble des infractions 2020 (PN+GN+CA).

Cinq types d'infractions constituent 90 % des délits :

154 567 **délits de fuite** après un accident (26 % des délits), en baisse de - 18 % ;

118 278 **défauts de permis** de conduire (20 % des délits), en baisse de - 4 % ;

101 307 infractions relatives à l'**alcoolémie** au volant (17 % des délits), en baisse de - 12 % par rapport à 2019 ;

82 127 délits liés à l'usage de **stupéfiants** (14 % des délits), en hausse de + 5 % par rapport à 2019 ;

65 732 **défauts d'assurance** (11 % des délits), en baisse de - 28 % par rapport à 2019.

Contrôles d'alcoolémie

7 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés en 2020, nombre en baisse de - 22,5 % par rapport à 2019. 223 271 tests se sont révélés positifs, soit 3 % des dépistages.

6,8 millions de contrôles (98 % du total) sont préventifs (à l'initiative des forces de l'ordre) ou lors d'infractions. Ils s'avèrent positifs dans 3 % des cas.

57 795 contrôles ont été réalisés lors d'accidents corporels (y compris mortels). 4 016 usagers testés ont une alcoolémie supérieure au taux légal, soit 7 % d'usagers positifs, en hausse régulière depuis 2016.

107 244 dépistages ont eu lieu lors d'accidents matériels. Ils sont positifs dans 10 % des cas. Ce taux, supérieur à celui observé dans les accidents corporels, s'explique par la sélection opérée pour ces tests non systématiques lors d'accidents matériels.

Contrôles de l'usage de stupéfiants

453 751 dépistages de stupéfiants ont été réalisés en 2020. Ce nombre est en hausse de + 4 % par rapport à 2019. 81 569 tests se sont avérés positifs (- 7 % après 4 années de hausse consécutive).

398 753 dépistages ont été opérés à titre préventif ou lors d'infractions, avec un taux de positivité de 20 %.

25 017 dépistages ont été réalisés en cas d'accidents corporels (y compris mortels) avec un taux de positivité de 5 % (1 207 conducteurs testés impliqués dans les accidents corporels étaient positifs aux stupéfiants), équivalent au taux de 2019.

¹ Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2020, ONISR, 2021.

NB : Les délits ne comprennent pas les homicides et blessures involontaires.